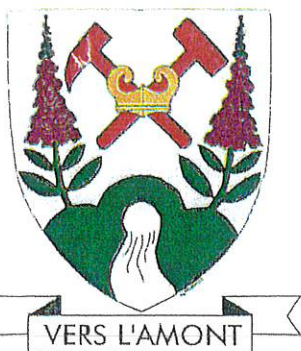




PROCES VERBAL

Date et heure de la séance : 19 juin 2023

Nom	Prénom	Qualité
VALDENAIRE	Sylviane	Présidente de la séance
VERBAERE	Ludovic	1 ^{er} adjoint présent et Secrétaire de séance
LAMBOLEY	Claude	2 ^{ème} adjoint présent
GENEY	Jean-Michel	3 ^{ème} adjoint présent
CLAUDEL	Hubert	Conseiller municipal ABSENT
DAVAL	Jean-Luc	Conseiller municipal présent
GALMICHE	Daniel	Conseiller municipal présent
PEREAUX	Laurence	Conseillère municipale ABSENTE
MORITZ	Marie Hélène	Conseillère municipale ABSENTE
LAMBERT	Myriam	Conseillère municipale ABSENTE Pouvoir à VERBAERE Ludovic
HELLE	Evelyne	Conseillère municipale présente

Quorum :

Le quorum, c'est-à-dire le nombre de conseillers municipaux devant être effectivement présents lors de l'approbation des délibérations, doit être supérieur à la moitié du nombre de conseillers en exercice.

Le quorum s'apprécie au moment de l'ouverture de la séance, mais également au moment de la mise en discussion de chacun des points de l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 11

Nombre de conseillers pour quorum : 6

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 7 présents et un pouvoir

Nombre de conseillers municipaux absents : 4

Le quorum est donc atteint.

Etaient inscrits à l'ordre du jour de la séance :

1. Délibération 4-2023/06/073 : ONF : Exploitation / vente groupées de la coupe et des chablis – Etat d'assiette 2023
 2. Délibération 4-2023/06/074 : Renouvellement de la certification PEFC
 3. Délibération 4-2023/06/075 : TVA du restaurant de Haut du Them – l'Auberge du Tacot
 4. Délibération 4-2023/06/076 : CDG 70 : Convention pour un référent déontologue pour accompagner les élus dans l'exercice de leur mandat
 5. Délibération 4-2023/06/077 : Accord d'adhésion de la Communauté de Communes des Mille Etangs au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Lanterne (SMAL)
- Questions diverses

Les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées

1. Délibération 4-2023/06/073 : ONF : Exploitation / vente groupées de la coupe et des chablis – Etat d'assiette 2023 :

Rapport présenté par Sylviane VALDENAIRE

Contenu du rapport : Présentation par l'ONF de l'état d'assiette 2023

Mode de scrutin : Scrutin ordinaire à main levée – à l'unanimité

Teneur des discussions – néant

2. Délibération 4-2023/06/074 : Renouvellement de la certification PEFC :

Rapport présenté par Sylviane VALDENAIRE

Contenu du rapport : Lettre de demande de renouvellement et bulletin d'engagement

Mode de scrutin : Scrutin ordinaire à main levée – à l'unanimité

Teneur des discussions – néant

3. Délibération 4-2023/06/075 : TVA du restaurant de Haut du Them – l'Auberge du Tacot :

Rapport présenté par Sylviane VALDENAIRE

Contenu du rapport : Explication par mail de la Conseillère des Décideurs Locaux (CDL)
Mode de scrutin : Scrutin ordinaire à main levée – à l'unanimité
Teneur des discussions – néant

4. Délibération 4-2023/06/076 : CDG 70 : Convention pour un référent déontologue pour accompagner les élus dans l'exercice de leur mandat :

Rapport présenté par Sylviane VALDENNAIRE

Contenu du rapport : Projet de délibération et convention proposées par le CDG 70

Mode de scrutin : Scrutin ordinaire à main levée – à l'unanimité

Teneur des discussions – néant

Conseil des jeunes :

Rapport présenté par Sylviane VALDENNAIRE

Contenu du rapport : Proposition de changement des dates d'élections – septembre – octobre 2023

Mode de scrutin : Scrutin ordinaire à main levée – accord mais pas de délibération car règlement non changé

Teneur des discussions – néant

SMAL : Adhésion de la CCME :

Rapport présenté par Sylviane VALDENNAIRE

Contenu du rapport : Proposition de changement des dates d'élections

Mode de scrutin : Scrutin ordinaire à main levée – manque de pièces – pas de délibération

Teneur des discussions – néant

Teneur des discussions au cours de la séance

Information de la Fête des Mères du 4 juin 2023 – article de presse

FINALYS : Proposition du Président de FINALYS pour le Logiciel cimetière d'une nouvelle mise à jour payante mais qui paraît intéressante au conseil municipal

URBANEDIT : Proposition du Président d'URBANEDIT d'un logiciel pour l'urbanisme – En réflexion

*« Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.
« L'exemplaire original du procès-verbal, qu'il soit établi sur papier ou sur support numérique, est conservé dans des conditions propres à en assurer la pérennité. »*

Le Maire

Sylviane VALDENNAIRE



La secrétaire de séance

Ludovic VERBAERE